

Inscription sur les listes électorales

Dans quels cas dois-je m'inscrire ou me réinscrire sur les listes électorales ?

Si vous avez déménagé vous devez effectuer une démarche d'inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre 2017 et vous devez vous munir :

- d'une **pièce d'identité** en cours de validité (carte d'identité, passeport)
- d'un **justificatif de domicile** : document de moins de trois mois prouvant que vous êtes bien domicilié dans la commune ou que vous y résidez depuis au moins six mois (par exemple des factures de téléphone ou d'électricité, votre avis d'imposition, des quittances de loyer).

Si vous allez avoir 18 ans :

Vous serez inscrit(e) d'office sur les listes électorales, sous réserve toutefois d'avoir été recensé(e) auprès de la mairie de Chamarandes-Choignes en vue de la journée défense et citoyenneté. Vous n'avez donc pas de démarches particulières à effectuer.

À défaut ou en cas de changement d'adresse depuis votre recensement, vous devez faire une démarche volontaire d'inscription auprès de la mairie de Chamarandes-Choignes.

Commune de CHAMARANDES

COLLECTE DU 25 DECEMBRE ET DU 01^{ER} JANVIER



Pour mémoire le 25 décembre et le 01^{er} janvier sont des jours fériés non collectés

Exceptionnellement, en remplacement de ces deux journées, la collecte de vos ordures ménagères aura lieu le :

SAMEDI 23 décembre

SAMEDI 30 décembre

Merci de présenter vos bacs à la collecte la veille au soir.

Renseignements : Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles
dechets@agglo-chaumont.fr tel. 03 25 30 59 51
C'SAM Bâtiment B - 5 rue Emile Cassez / 52000 Chaumont



Retrouvez toutes les infos locales de notre commune sur notre site internet :

www.mairie-chamarandes-choignes.fr



Carrelage Faïence
Dallage pierre Chape fluide

2 rue de la fauconnière
52000 Chamarandes

Tél fixe : 03.25.01.25.43

Tél Michel : 06.82.19.93.71

Tél Aurélien : 06.46.15.78.44

INVITATION

Cérémonie des vœux 2018
Commune de Chamarandes-Choignes

Vendredi 26 janvier à 19 h 00
à la salle des Hautes-Charrières

Bernadette Retournard
et le Conseil Municipal
vous invitent à échanger les vœux
de Nouvelle Année

Bulletin Communal

Bulletin d'informations communal n°63 – Décembre 2017

Le mot du Maire

Bonjour à tous.

En cette fin d'année, je vous présente tout d'abord au nom du Conseil Municipal tous nos vœux de bonheur et de santé pour 2018.

L'année 2017 a apporté son lot de joie et de soucis mais l'espérance ne doit pas faillir, vous devez toujours faire des projets et aller de l'avant.

C'est le cas pour la gestion municipale. Nous avons vu se terminer les travaux de la rue de Chaumont qui offrent une belle perspective sur cette entrée de Choignes. Le hangar communal face à la mairie à un toit neuf et s'harmonise avec la très belle base de loisirs rénovée par l'Agglo de Chaumont.

Enfin Chamarandes connaît des travaux d'enfouissement de la haute tension. Les tranchées sont en cours de comblement et la rue du Château verra ses nouveaux lampadaires d'éclairage public pour le premier semestre 2018. Orange est en cours d'installation de la fibre sur les deux villages.

Nous œuvrons tous pour le bien public. Voirie, fleurs, nettoyage, herbes folles, tonte des espaces verts sont des travaux quotidiens de nos deux agents. Par ailleurs, beaucoup d'entre vous entretiennent leur pas de porte et viennent nous aider ponctuellement. Je vous en remercie car le mot citoyen actif prend tout son sens dans notre commune. C'est ce qui fait la différence entre la ville et la ruralité.

Les projets 2018 sont nombreux, notamment la sécurité dans les deux villages et des travaux d'assainissement sur la rue du Chemin de Fer qui sont rendus possibles grâce aux subventions de nos partenaires.

Cependant nous devons continuer à gérer au plus juste car les changements dans les taxes notamment la taxe d'habitation qui peuvent réjouir bon nombre de nos concitoyens nous incitent à la prudence. Nous devons peser le pour et le contre et poser les priorités. D'aucuns seront déçus mais nous devons échelonner et différer certains projets.

Je vous invite à partager les vœux avec le Conseil Municipal le vendredi 26 janvier à partir de 19 h à la salle des fêtes.

D'ici là, joyeux Noël et bonnes fêtes de fin d'année

Votre Maire,
Bernadette Retournard



État Civil

Naissances

PIOT Lina
Née le 6 septembre 2017

MATOU-BA MABIALA Yehoshua
Né le 26 septembre 2017

Décès

M. FRANCOIS Roger
décédé le 12/12/2017

De la Davant
Au Val de Marne

CHAMARANDES
CHOIGNES

Sommaire

- Le mot du Maire p.1
- Etat Civil
- Le Tri p.2
- L'info en + p.3
- Vie Locale p.4



EXPLOITANT
DE CARRIÈRES
TRAVAUX PUBLICS
&
PARTICULIERS

Diffusion : 467 exemplaires
Directeur de Publication : B. Retournard
Réalisation : J. Real, F. Berhaut, F. Raby
Comité de lecture : Marie-Ange Thomas,
Emilie Eustache, Marie-Françoise Charton
Ce bulletin vous est offert par nos annonceurs
Imprimé par nos soins sur papier recyclé

Les consignes de tri évoluent à partir du 1^{er} janvier 2018

Le Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets (SDED 52) cherche à optimiser la gestion globale des déchets ménagers en termes de maîtrise des coûts.

Les haut-marnais sont de bons trieurs, avec d'excellentes performances de tri : 76 kg/hab. contre 47 kg au niveau national.

Toutefois, des marges de progrès économiques sont encore possibles, c'est la raison pour laquelle, avec l'appui de l'ensemble des collectivités en charge de la collecte des déchets, le SDED 52 a décidé d'harmoniser les consignes de tri à l'échelle départementale, ce qui permettra à tous les habitants de la Haute-Marne de trier de la même façon au 1^{er} janvier 2018.

Ce projet induit une modification du geste de tri : les petits cartons (< 50x50 cm) et les cartonnettes d'emballages seront désormais déposés avec les papiers dans les points d'apport volontaire dédiés.

Surveillez votre boîte aux lettres, un nouveau guide du tri sera distribué entre le 26 et 28 décembre 2017.

Un doute, une question sur vos déchets ménagers, vous pouvez contacter le SDED 52 au 03 25 35 09 29 ou par mail sded52@sded52.fr

À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2018 ILS NE VONT PLUS DANS LE BAC OU LE SAC JAUNE

NOUVEAU au 1^{er} janvier 2018

CARTONNETTES ET PETITS CARTONS (< 50 cm x 50 cm)

ILS SERONT À DÉPOSER DANS LA BORNE AVEC LE PAPIER

Les consignes de tri évoluent

[À partir du 1^{er} janvier 2018]

Un doute, une question ?
Contactez le SDED 52
au 03 25 35 09 29
ou sded52@sded52.fr
www.sded52.fr

La Haute-Marne, une terre de tri,
les haut-marnais, une âme de trieurs.
Merci à vous !

CITEO

Mairie
24 rue de Chamarandes
BP 2094
52904 Chaumont Cedex

Tél : 03 25 32 22 73
Télécopie : 03 25 02 98 36
E-mail : chamarandes-choignes@wanadoo.fr

Semaine de Noël

La mairie sera ouverte :

Jeudi 28 décembre :
de 8h45 à 10h45 et de 14h00 à 17h00

Vendredi 29 décembre :
de 14h00 à 17h00

Samedi 30 décembre :
de 9h00 à 12h00

Les inscriptions sur les listes électorales pourront se faire pendant les heures de permanences habituelles

GARAGE AUTO CHOIGNES

MARTINS MARIO

GARAGE AD EXPERT

VENTE DE VEHICULES VN - VO

DEPANNAGE - ENTRETIEN
REPARATION TOUTES MARQUES

CHEMIN DES JARDINS - 52000 CHOIGNES
TÉL. 03.25.01.12.10 - FAX : 03.25.03.28.43

www.autochoignes.multimarque.fr autochoignes@orange.fr

MESSE DE NOEL

Le 24 décembre 2017
à 19h30
à l'église de Chamarandes



L'info en +

La pompe à l'huile d'olive, une tradition ancestrale

Encore une recette traditionnelle ... Ancestrale même car paraît-il que la fabrication de la pompe à l'huile d'olive est aussi ancienne que la fondation de Marseille donc plus de 2600 ans ...

La pompe à l'huile d'olive est la « star » des 13 desserts provençaux. C'est un pain plat et sucré, délicieusement parfumé à l'huile d'olive et à la fleur d'oranger. Son goût est inimitable et elle se mange au dessert, traditionnellement trempée dans du vin, pour ceux qui aiment. Personnellement je la mange nature et j'en suis folle le lendemain matin au petit déjeuner.



- 250 gr de farine T55
- 80 ml d'eau de source*
- 2 c à s d'eau de fleur d'oranger**
- 100 ml d'huile d'olive
- 40 gr de cassonade + 1 c à c (ou sucre)
- 1 sachet (5,5 gr) de levure de boulanger sèche
- 1 c à c de sel

Il est préférable d'utiliser de l'eau de source car, selon les régions, la dureté de l'eau du robinet peut modifier la consistance de la pâte.

***Il est possible qu'il faille modifier la quantité de fleur d'oranger selon sa puissance. Dans ce cas, il faut remplacer une partie de l'eau. La quantité de liquide totale à ajouter (lors du 2eme mélange) doit être égale à 60 ml d'un mélange d'eau + fleur d'oranger et 100 ml d'huile d'olive.*

1 h avant :
Mélanger sommairement, dans un récipient, 50 g de farine, la levure de boulanger, 1 c à c de cassonade et 50 ml d'eau. Recouvrir d'un linge propre et laisser lever 1 heure dans un endroit chaud.

Mélanger ensemble le reste de la farine (200 gr), la cassonade et le sel.

Faire un puits. Ajouter le mélange à la levure, l'eau restante (30 ml) additionnée des 2 cuillères à soupe d'eau de fleur d'oranger et l'huile d'olive.

Mélanger jusqu'à ce que la pâte soit formée puis transférer sur un plan de travail fariné et pétrir pendant une dizaine de minutes jusqu'à ce que la pâte soit bien lisse et plus souple. Former une boule. Fariner légèrement et déposer dans un grand saladier. Recouvrir de façon hermétique avec du papier film. Laisser pousser 3 h. *Ne soyez pas surpris si la pâte lève peu, elle va, pendant ces 3 h, péniblement doubler de volume ...*

Abaissez délicatement la pâte pour chasser l'air. Etaler, à la main, en forme ovale d'environ 1 à 1,5 cm d'épaisseur. Pratiquer des incisions du centre de la pâte vers les bords de façon régulière. Les écarter un peu avec les doigts.

Déposer sur une plaque recouverte de papier sulfurisé et laisser reposer environ 1h couvert d'un linge propre.

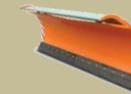
1/4 d'h avant la fin de la levée, préchauffer le four T6 (180° C) avec un récipient contenant de l'eau. Enfournier et cuire 15 à 20 mn.

La pompe à l'huile se partage et se rompt. Elle découpe à la main, surtout pas au couteau.

INFOS

AUX NOUVEAUX HABITANTS

DENEIGEMENT



Avec la neige et le verglas, nos employés municipaux travaillent très tôt le matin pour épandre du sel ou passer la lame. Aussi nous vous demandons de faire attention au stationnement de vos voitures, d'éviter de les laisser sur la chaussée et de les garer sur les parkings ou sur vos parcelles. Il n'est pas très évident de slalomer avec le tracteur et en plus cela fait des tas de neige devant vos véhicules. Pour faciliter le travail de déneigement et éviter les accidents, pensez à libérer les caniveaux le soir de ces périodes hivernales.

Problème de connexion internet ?

Si la connexion internet est interrompue vous devez contacter votre opérateur pour des réparations. Si c'est la ligne orange qui est défaillante, c'est à l'opérateur de faire une demande à Orange. La commune n'a pas de possibilité de prendre en charge ces réseaux qui sont concédés aux opérateurs.

Téléthon

Un grand merci aux bénévoles et aux participants pour avoir récolté la somme de

2 016,60€
(68 repas)

Chiffres 2016 :
2 206€